



Large succès de l'introduction en Bourse d'eFRONT sur Alternext d'Euronext Paris

Paris, le 15 décembre 2006 – La Direction de la société eFront, éditeur de solutions logicielles pour la finance, est heureuse d'annoncer que l'admission de ses titres sur Alternext by Euronext a rencontré un très grand succès tant auprès des investisseurs institutionnels que des particuliers.

La demande émanant des particuliers a été plus de 17 fois supérieure à l'offre initiale et la demande émanant des professionnels près de 6 fois.

Le prix d'admission et d'émission des actions eFront sur Alternext d'Euronext Paris a été fixé à 6,40 €, correspondant au haut de la fourchette indicative de prix proposé.

Le nombre total d'actions mis sur le marché, après exercice de la clause d'extension et hors exercice de l'option de surallocation, s'élève à 1 155 000 actions et le produit brut total à 7 392 000 €, décomposé comme suit :

- 5 152 000 euros par la création de 805 000 actions nouvelles,
- 2 240 000 euros par la cession de 350 000 actions, hors exercice de l'option de surallocation.

Compte tenu de la forte demande de souscriptions des particuliers, la société a souhaité porter la part allouée aux particuliers à 18,18 %.

Il est par ailleurs précisé que le taux de service de l'OPO est de 17,47% sur la fraction des ordres A1 (entre 1 et 300 titres inclus), les ordres A2 n'ayant pas été servis. Le taux de service du Placement Global est de 17,66%.

L'allocation définitive des actions est la suivante :

- 210 000 titres alloués au public, au titre de l'OPO, soit 18,18 % du nombre d'actions offertes, et
- 945 000 titres alloués aux investisseurs institutionnels au titre du Placement Global, soit 81,82 % du nombre d'actions offertes.

En conséquence, le capital de la société eFront est désormais composé de 2 905 934 actions dont 39,75 % sont détenus par le public.

Le règlement livraison de l'OPO et du Placement Global interviendra le 20 décembre 2006.

Les actions seront négociées dès le 21 décembre au fixing sur Alternext d'Euronext Paris.

La Direction d'eFront remercie ses nouveaux actionnaires institutionnels et particuliers pour l'intérêt et la confiance qu'ils lui ont témoignés, faisant de cette opération un très large succès.

Les partenaires de l'opération

**Invest Securities Corporate
Finance**

Listing Sponsor

**Invest Securities
Société de Bourse**

Prestataire de services
d'investissement
en charge du placement

Actus

Communication
financière

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du présent prospectus sont disponibles sans frais auprès de la société eFront, 2/4 rue Louis David 75116 Paris, et sur son site Internet (www.efront.com), ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et d'Alternext (www.alternext.fr).

L'attention des investisseurs est attirée sur la rubrique facteurs de risques du prospectus visé par l'AMF sous le N°06-454 en date du 30 novembre 2006.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions EFRONT dans un quelconque pays.

L'Établissement en charge du placement n'offrira les actions à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre de vente. En particulier, les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act") et ne peuvent être ni offertes ni vendues aux États-Unis d'Amérique, sauf après enregistrement ou dans le cadre d'opérations bénéficiant d'une exemption d'enregistrement prévue par le Securities Act. EFRONT n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement des actions EFRONT au titre du Securities Act de 1933, ou de faire appel public à l'épargne aux États-Unis d'Amérique.

Ce communiqué n'est destiné qu'à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements ("investment professional") au sens de l'Article 19(5) du Financial Services Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2001 ("l'Ordre") ou à tout autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) de l'Ordre (ces personnes étant collectivement désignées comme les "personnes habilitées"). Les actions précitées ne sont disponibles et ne pourront être offertes qu'à de telles personnes habilitées et tout autre offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat des actions existantes ne pourra être réalisé qu'avec de telles personnes habilitées. La diffusion du présent communiqué ou de tout autre document lié à l'offre doit être réalisée dans le respect des règles précitées.

La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable. Ce communiqué ne doit pas être diffusé aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. L'information figurant dans ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Contacts



Olivier Dellenbach
PDG
01 49 96 40 60
odellenbach@efront.fr



Gwenaël Le Berre
01 44 88 77 83
gleberre@invest-securities.com



Edouard Miffre
01 53 67 36 36
emiffre@actus.fr